

"Notre territoire est limité, c'est notre bien commun le plus précieux"

(Antonio Hodgers, Feuille de route départementale, janvier 2019)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département du territoire (DT)
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

07.03.2019 - Page 1

Missions de l'OCAN



Préserver les terres agricoles et promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle et respectueuse de l'environnement.



Garantir durablement le développement d'un patrimoine naturel et paysager riche et diversifié, par la mise en valeur et la gestion d'espaces favorables à la biodiversité.



<https://www.ge.ch/document/agriculture-nature-presentation-office-cantonal-agriculture-nature-ocan/telecharger>



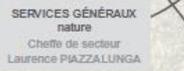
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Département du territoire (DT)
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

07.03.2019 - Page 2

THÉMATIQUES



- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE DGAN
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU DGEAU
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT DGE
- DIRECTION GÉNÉRALE DES VÉHICULES DGV
- DIRECTION GÉNÉRALE DU GÉNIE CIVIL DGGC
- DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS DGT



- Palements directs
- Construction rurale
- Aménagement du territoire en zone agricole
- Améliorations structurelles

- Viticulture et œnologie
- Phytop sanitaire et vulgarisation
- Promotion et développement agricoles
- Activités de plein air

- Viticulture
- Droit agraire

- Forêts et arbres isolés
- Paysage et espaces publics
- Nature en ville
- Travaux et entretien

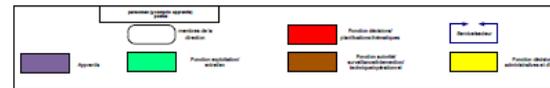
- Surveillance nature, pêche et espace rural
- Milieux naturels
- Espèces (faune et flore)
- Corridors biologiques

- Assurer la viabilité des espaces ruraux
- Rétribuer les prestations d'intérêt public des exploitants
- Contribuer à l'amélioration des infrastructures
- Promouvoir l'élevage et l'élevage de proximité
- Favoriser la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et la qualité du paysage
- Assurer une vulgarisation agricole et viticole adaptée à l'évolution des techniques
- Surveiller les organismes nuisibles pour les cultures et délivrer les autorisations de traitement
- Développer les marques de garantie, les AOP et IGP
- Faciliter le développement de nouvelles filières de production
- Favoriser les liens ville-campagne
- Promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité
- Gérer le réseau cantonal de chemins de randonnée pédestre et les aires d'accueil du public
- Protéger le vignoble, encourager une production de qualité
- Veiller au maintien de la propriété foncière en mains paysannes et à la protection des fermiers
- Participer à la planification urbaine et accompagner les projets d'aménagement du territoire au profit du cadre de vie, en y intégrant les valeurs naturelles et paysagères
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures paysagères cantonales et d'agglomération
- Assurer la gestion durable des forêts, développer le patrimoine arboré, promouvoir le bois notamment dans les constructions publiques
- Veiller à la conservation du patrimoine arboré
- Réaliser l'entretien des milieux naturels ainsi que des infrastructures d'accueil du public
- Etudier et suivre l'évolution de la biodiversité
- Gérer les milieux naturels, les sites protégés, la faune et la flore indigènes
- Surveiller, contenir ou éliminer les espèces exotiques envahissantes
- Promouvoir la biodiversité dans tous les aspects de la gestion du territoire
- Assurer la coordination pour le maintien et la gestion durable du patrimoine naturel
- Prévenir et gérer les dégâts causés par la faune indigène sur les cultures et les milieux naturels
- Veiller aux comportements adéquats de la population dans les sites protégés et l'espace rural par une sensibilisation du public
- Prise en compte de l'agriculture dans les différentes politiques publiques
- Préavis sur les autorisations de construire en zone agricole
- Recensement (structures agricoles, animaux de rente)
- Prescriptions en matière de droit aux contributions agricoles
- Instructions des demandes de financement (crédits d'investissement, aides aux exploitations, améliorations foncières)
- Soutien des projets de développement régionaux et d'agriculture urbaine
- Gestion du cadastre de l'assaiement agricole
- Promotion des modes de production respectueux de l'environnement et des animaux
- Soutien aux réseaux agro-environnementaux et paysagers
- Conseils de saison aux producteurs, analyses de vins
- Essais culturaux, de nouveaux cépages et de vinification. Production et vente des vins du domaine de l'Etat
- Soutien et collaboration avec les organismes de vulgarisation agricole
- Sensibilisation de la population à l'agriculture locale
- Soutien et collaboration avec l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE)
- Administration et développement de la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA)
- Entretien des infrastructures pédestres, réalisation des panneaux d'information
- Conditions-cadres viticoles (ADC), contrôle des appellations et dénominations
- Gestion des cadastres viticoles, protection du vignoble
- Instruction des demandes de soutien
- Application du droit foncier rural et de la loi sur le bail à ferme agricole
- Mise en œuvre de la Conception paysagère cantonale et promotion de la nature en ville
- Etablissement et mise en œuvre de la planification directrice forestière, de plans de gestion des forêts et de plans d'entretien des cours d'eau
- Surveillance et soutien à la gestion des forêts privées
- Gestion des atteintes à la forêt et des mesures de compensation, entretien des milieux naturels riverains des cours d'eau et des infrastructures forestières (dessertes, hangars)
- Garantie de la sécurité des personnes et des biens à l'égard des chutes d'arbres ou de branches le long des infrastructures de loisir et des routes cantonales
- Délivrance et suivi des autorisations d'abattage et d'élagage, mise en œuvre des mesures de compensations paysagères
- Inventaires de la biodiversité
- Définition des espèces prioritaires et des sites protégés
- Etablissement et mise en œuvre des plans de gestion des sites protégés et des plans d'action "faune et flore"
- Maintien et rétablissement de corridors biologiques fonctionnels
- Soutien à la promotion de la biodiversité en milieu agricole (surfaces de promotion de la biodiversité, réseaux agro-environnementaux, biodiversité fonctionnelle)
- Organisation, mise en valeur et transmission des données géomatiques
- Prévention et dédommagement des dégâts aux cultures et à la forêt par la faune indigène

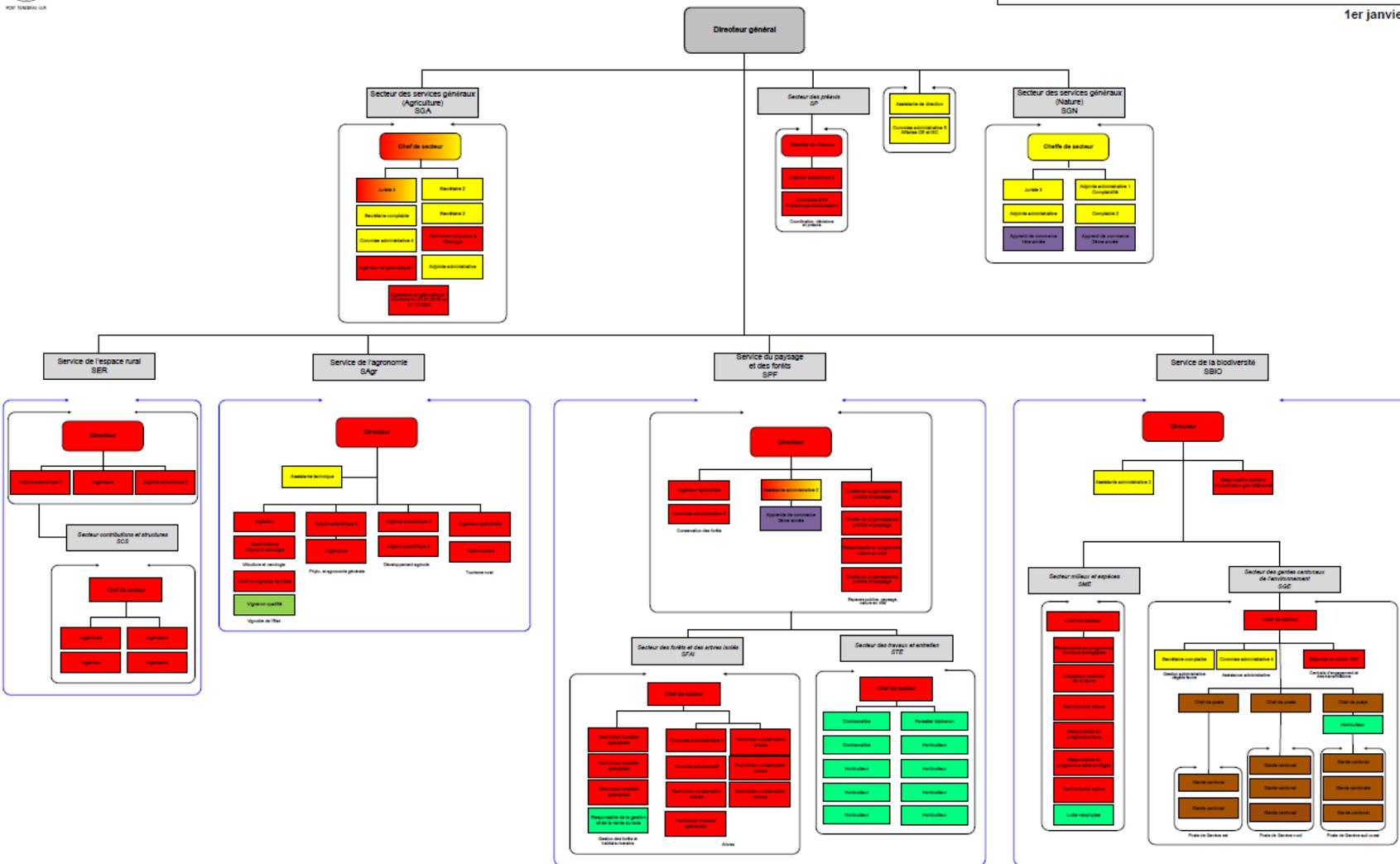




Organigramme hiérarchique OCAN



1er janvier 2019



Préavis OCAN : quelques chiffres

- **2'500** dossiers traités/an
 - Dont **300** soumis à EIE ou planification urbaine
- Délais moy. de traitement : **13 jours** (APA 3 jours)
- Préavis en instruction à poursuivre : **17%**
 - Fournir un PAP complet avec le relevé précis de tous les arbres
 - Modification de projet car empiétant dans le domaine vital des arbres
 - Faire établir un constat de nature forestière
 - Modification projet : pas de matière à déroger à la distance de 20m à la forêt